



Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

N° 3

Compte rendu de la réunion

Restauration hydraulique de la zone humide les Orpellières

Marché n°2017 - 007

Notifié le 20 / 02 / 2017

Sérignan, le 13 septembre 2017

Intervenants / destinataires	Tél.	Invité	Présent	Absent	Diffusion
MAITRE D'OUVRAGE : Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée					
M. Le Président Frederic LACAS					X
Mme Gaelle DUPUY Email : galledupuy@beziers-mediterranee.fr		X		X	X
Mme Emma LAPIQUE Email : emmalapique@beziers-mediterranee.fr	04 67 01 68 68 04 99 41 34 53	X	X		X
M. Christian VICENDET Email : christianvincendet@beziers-mediterranee.fr Adresse : QUAI OUEST 39 boulevard de Verdun - CS 30567 - 34536 BEZIERS Cedex		X	X		X
MAITRE D'ŒUVRE : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron					
M. Alain GUERRERO Email : alain.guerrero@vallees-orb-libron.fr Adresse : Domaine de Bayssan le Haut - Route de Vendres - 34500 Béziers	04 67 36 45 99 06 87 57 55 70	X	X		X
ENTREPRISE MANDATAIRE					
Sas ETPA Méditerranée M. Pascal GELARD Email : pascalgelard@sfr.fr	06 08 01 75 03	X	X		X
M. Charles BEDOS Email : charlesbedos@outlook.fr Adresse : 67, Ancienne route de Bédarieux 34500 Béziers	06 33 80 42 08	X	X		X
PARTENAIRES FINANCIERS					
Conservatoire du Littoral M. Jérôme HIRIGOYEN Email : j.hirigoyen@conservatoire-du-littoral.fr Adresse : 165, Rue Paul-Rimbaud 34184 Montpellier CEDEX 4	04 99 23 29 06	X	X		X
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Mme Murielle RIBOT Email : murielle.ribo@laregion.fr Adresse : 201 av de la Pompignane 34064 MONTPELLIER Cedex 2	04 67 22 98 37	X			X
Agence de l'eau RM&C Mme Anne COURSEILLE Email : anne.courseille@eurmc.fr Adresse : Le Mondial - 219, rue Le Titien - CS 59549 - 34 961 Montpellier Cedex 2	04 67 13 36 36	X			X

1 - CONTEXTE

Les travaux ont pour objectif **de restaurer et de conserver l'hydrodynamique fluvio- marine** de la zone humide les Orpellières dont les fonctionnalités ont été localement altérées par des aménagements anthropiques. Il est également question de rétablir la transparence hydraulique de la plaine des Orpellières en favorisant la libre circulation des eaux du site pour un meilleur équilibre entre eau douce et eau salée

Les travaux consistent à :

- Entretien la végétation sur berge : 4 925 mètres,
- Reprofiler les sections d'écoulement des fossés : 2 750 mètres,
- Inter connecter les roubines et fossés,
- Araser les merlons de terre : 3 160 mètres,
- Restaurer et construire des ouvrages de régulation hydraulique.

2 - GESTION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER

Le marché de travaux a été attribué par décision du conseil communautaire à l'entreprise : **Sas ETPA Méditerranée**

Date de notification du marché	: 20 février 2017
Ordre de service commencement travaux	: 04 septembre 2017
Délais de réalisation (préparation et exécution)	: 17 jours
Montant	: 27 390 € HT

Il n'est pas prévu dans le cadre de ces travaux de coordinateur CSP ni de contrôleur environnemental ou technique.

L'entreprise a reçu un exemplaire du marché.

Les travaux ont fait l'objet d'une déclaration de travaux auprès de la DREAL et des services de l'AFB.

Déclaration de projet de Travaux, télédéclaration n° [2017071900296TEJ](#).

Etait également présent à la réunion M. Tangy Le BRUN de la Fédération de Chasse de l'Hérault.

2 - DOCUMENTS TECHNIQUES A REMETTRE PAR LE TITULAIRE :

Les documents attendus dans le tableau ci-après.

OPERATIONS	DOCUMENTS A FOURNIR	SITUATION
Ordre de service	L'accusé de réception	Remis le 27/07
DICT	Copie des courriers	Remis le 11/02
Programme d'exécution des travaux	Notes et planning	Remis le 11/02
Plan d'hygiène et de sécurité mentionnant la veille météorologique	PPSPS actualisé	Remis le 06/09
Projet de panneau de chantier	Maquette	Panneau posé
Documents d'exécution des ouvrages hydrauliques	Procédures, notes de calcul, plans d'exécution	Remis le 14/02

Une fiche d'agrément de produit est attendue au cours de la période de préparation pour les produits listés dans le tableau suivant :

N° DU PRIX	DESIGNATION	
260	Béton armé	Remis le 14/02
260	Vantellerie	En attente

Fiche d'agrément produit béton : demande information complémentaire → ETPA / CEMEX

3 - POINT TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX A VENIR

Planning : Il est demandé à l'entreprise d'actualiser le planning détaillé des interventions ainsi que la composition des différentes équipes pour l'ensemble des opérations.

Planning réactualisé au 11/02

Aspect sécurité

D'une façon générale, bonne tenue du chantier avec néanmoins quelques points à améliorer :

Balisage à l'entrée des parkings Nord.

Signalisation aux piétons et cyclistes des travaux sur RP5. (déroussaillage et génie civil)

ETPA

Aspect Environnement

Les déchets et produits de démolition : les déchets déposés par les grues (plastique, ferraille, bois...) devront être retirés avant broyage. Ces déchets seront amenés dans un centre de tri. L'entreprise se rapprochera de la CABM pour connaître les modalités d'accès.

De nombreux déchets jonchent les fossés (bouteilles plastiques, pare-choc de voiture, batterie...). L'entreprise doit effectuer un ramassage systématique des déchets avant le passage des engins.

ETPA
(rappel)

Aspect Technique

Traitement de la végétation :

RT4 : suppression de la végétation ligneuse à l'entrée du chenal de ressuyage E2
RS32, la connexion avec le fossé RS 54 se fera en contournant les bosquets de Tamaris.
RS13, RS 18, RS45, RS54 : reprise ponctuelle de la végétation au fond des fossés.
RP9, RP5 reprise du déroussaillage du fond et des berges.
RS52 et RS48 la végétation issue du curage et déposée sur la berge doit être broyée.

Traitement des merlons de terre et terrassement

Lors du régalage des matériaux, augmenter le nombre de cassis jusqu'au TN et sur toute la largeur de l'emprise.

Du chemin Les Tellines et jusqu'à l'Ecole de voile, les merlons de terre seront supprimés au godet de la pelle afin de préserver la végétation ligneuse. Les arbres et branches abimés seront repris à la tronçonneuse, le bois billonné et entassé sur place.

Création de larges noues sur RS 36 et RS 49.

RS30 reprendre le haut de talus à l'identique.

RS52, RS18 reprise du talus en amont et à l'aval, suppression d'un ouvrage effondré.

Suppression et évacuation hors site de 2 pontons en béton.

Reprofilage et curage des fossés :

RS 39 : reprendre le profil du fossé en élargissant la cunette de fond de 50 cm

RP9 et RT3 reprendre la connexion, entailler les berges de manière à retrouver une section d'écoulement identique.

RT16, le maître d'ouvrage souhaite qu'il n'ait pas de connexion directe avec le grau.

RT16 et RT17, la connexion doit être directe, sans passer par la lagune. La section d'écoulements vers RS44 doit être propre et sans contre pente. Les déblais seront remontés sur la berge.

RP3 : suppression d'un ouvrage bâti.

RS11 et RS 16, élargissement de la section sur un seul côté.

RS30 élargissement de la section côté route et reprise du talus à l'identique.

RS52 reprise du talus en amont et à l'aval, suppression d'un ouvrage effondré.

RS36 suppression de la connexion avec RS 34.

RT4 l'exutoire dans l'Orb doit être plus évasé côté aval, respecter la pente d'écoulement depuis la route (- 0,70 vs TN) avec une pente de 1/2 sur les 3 derniers mètres uniquement.



Le curage et élargissement des fossés sur une berge afin de préserver la végétation de la zone humide

Topographie

Le maître d'œuvre a remis au titulaire les coordonnées pour l'implantation des profils topographiques.

Plateforme

Marquage des emprises

Les matériaux de remblais sont prélevés sur RT4

La mise en forme doit respecter les prescriptions suivantes :

Comblement du fossé RS34.

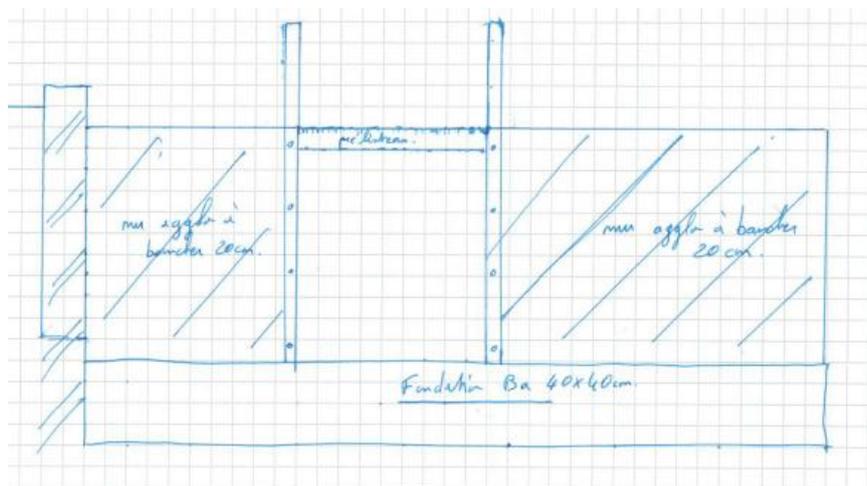
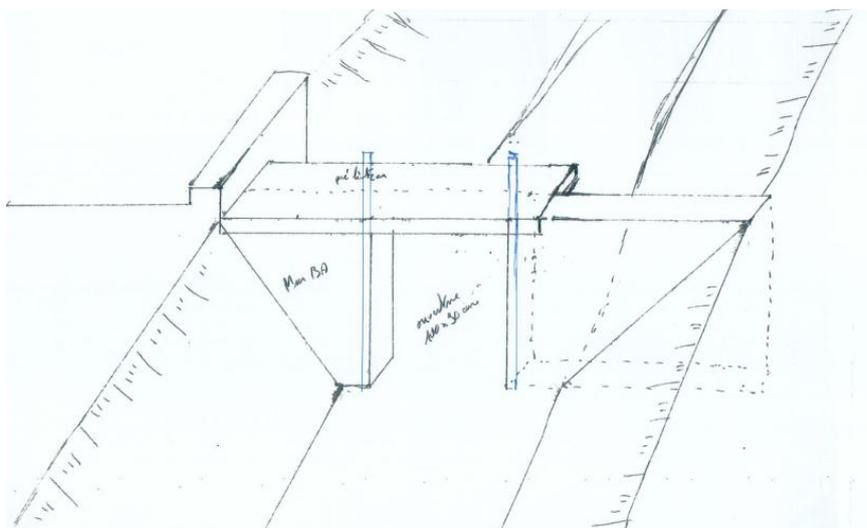
Compactage par couches successives.

La berge du côté RS41 doit être talutée à 2/3.

Ouvrage Hydraulique

Un plan A de l'ouvrage annoté a été remis par l'entreprise présentant les principes de réalisation.

La martelière sera implantée légèrement en retrait de la connexion RS30, elle sera réalisée en agglo à bancher et s'appuiera sur un ouvrage existant.



Remarques :

La hauteur de l'ouvrage hors linteau sera calée sur l'arase du bâti existant (ouvrage siphon).

La largeur du linteau doit être de 40 cm minimum.

Le radier doit être prolongé de 50 cm (côté sud).

L'entreprise doit préciser le plan de ferrailage et caractéristique (HA).

Prévoir un système de blocage de la pelle en position haute.

5 - PLANNING DES OPERATIONS A VENIR

Fin de semaine 37

Débroussaillage des fossés.
Curage et reprofilage des fossés.
Réalisation de la plateforme.

Semaine prochaine 38

Réalisation de la martelière.

Date de la prochaine réunion
le mercredi **20 septembre 2017** à 9 h00 sur site.

Le présent procès-verbal est un document contractuel. Sans observation écrite adressée par courrier RAR sous 1 semaine au maître d'œuvre, il est réputé accepté par tous

**DRESSE LE 15/09/2017
PAR LE REPRESENTANT DU MAITRE D'ŒUVRE
M. GUERRERO**